

# Viande de cheval rime avec scandale

## Enquête au Far West

Lasagnes à la viande de cheval, chevaux volés, chevaux issus de l'industrie pharmaceutique ou de centres équestres : plusieurs scandales ont fait la Une des journaux l'an dernier sur la viande chevaline *made in France*. Or, en France, au moins 60% de la viande chevaline importée provient du continent américain, soit plus de 9000 tonnes<sup>1</sup>. Qu'en est-il de cette filière ?

### Une enquête internationale

L214 s'est associée à Tierschutzbund Zürich (TSB/ AWF), Animals Angels' USA, GAIA, Eyes on Animals pour mener une vaste enquête en 2012 et 2013 aux Etats-Unis, au Canada, au Mexique, en Uruguay et en Argentine, principaux pays fournisseurs de viande de cheval des supermarchés français. Notre équipe internationale a mené ses investigations sur les marchés aux enchères, dans les stations de collectes, dans les enclos d'exportation, aux frontières, aux points de contrôles vétérinaires, dans les feedlots et les abattoirs.

D'après les statistiques de 2012, la France a importé 16 900 tonnes de viande de cheval, pour une valeur de plus de 66 millions d'euros. Les principaux fournisseurs de la France sont le Canada (4 100 t), la Belgique (2 091 t), l'Argentine (1 742 t), le Mexique (1 776 t) et l'Uruguay (1 730 t)<sup>1</sup>. A noter que la viande de cheval venant de Belgique est elle aussi souvent issue de l'importation venant des pays tiers, en grande partie des Amériques. Pour comparaison, la production totale de viande chevaline française s'élève quant à elle à 7080 tonnes.

Les français ont consommé en 2011 environ 290 grammes de viande de cheval par habitant et par an. Cette consommation a baissé de 42% en 10 ans.

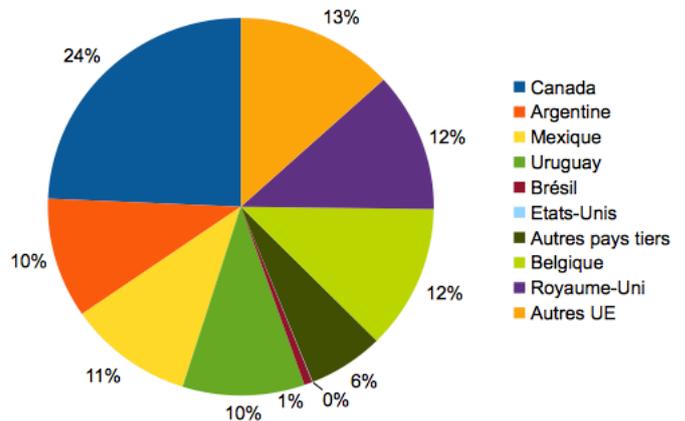
### Circulez, y'a rien à voir !

Le marché est dominé par quelques compagnies d'importation. Leurs déclarations, relayées par les supermarchés, concernant le bien-être des animaux et la protection des consommateurs marquent un saisissant contraste avec la réalité : les chevaux vivraient en liberté et recevraient des soins appropriés. De plus la traçabilité serait garantie depuis la ferme d'origine, les conditions de transport seraient correctes, inférieures à 12h et l'abattage sans souffrance. Evidemment, les preuves accumulées par nos équipes révèlent une toute autre image.

### Des chevaux non destinés à la consommation humaine

Dans la plupart de ces pays, les chevaux ne sont pas mangés, ne sont pas considérés comme de la nourriture potentielle. En Argentine, une loi en interdit même la commercialisation. Les propriétaires ne sont donc pas alertés sur le fait que les animaux dont ils ont la charge finiront dans des assiettes et il n'y a pas de législation qui impose un carnet de suivi. Les traitements médicamenteux sont adaptés aux pathologies du cheval : il n'est pas rare que ces traitements, souvent en vente libre et disponibles sans prescription, soient interdits en Europe pour les chevaux destinés à la boucherie : c'est le cas pour la phénylbutazone. Ces chevaux, qui finissent néanmoins à l'abattoir, sont des animaux en fin de carrière (sport, travail ou loisirs), vieux, malades ou blessés considérés comme désormais inutiles ou encombrants. La traçabilité repose sur des déclarations, considérées comme non fiables par l'Office Alimentaire et Vétérinaire européen (OAV).

1. France AgriMer, *Les filières animales terrestres et aquatiques, Bilan 2013, perspectives 2014*, février 2014  
<http://www.franceagrimer.fr/content/download/29736/264003/file/BIL-MER-VIA-LAI-Bilan2013-Perspectives2014.pdf>



## Des réglementations et des pratiques différentes

Les standards en vigueur en UE, notamment pendant le transport, ne sont pas exigés dans les pays tiers. Si, pour exporter, un abattoir doit être agréé et appliquer la réglementation européenne, il n'est rien exigé concernant le transport. En Europe, le transport des animaux est encadré par le règlement 1/2005. Les législations dans les pays tiers sont considérablement éloignées.

Comparatif des législations concernant la protection des chevaux pendant le transport de longue durée (>8h)				
obligations légales	Temps de transport maxi avant déchargement	Eau, nourriture en cours de transport	toit ventilation	stalles individuelles séparation entre les chevaux
Europe	24h	toutes les 8h	obligatoire	obligatoire
USA	28h	-	-	-
Canada	36h	-	-	-
Mexique	18h	-	-	-
Argentine	36h	-	-	-
Uruguay	-	-	-	-

Ainsi, les chevaux peuvent légalement être transportés jusqu'à 36h, dans des bétailières sans ventilation, sans séparation voire sans toit. Il n'est alors pas rare de trouver des chevaux piétinés par les autres, des chevaux déshydratés et épuisés par ces transports très longs et éprouvants. Nous en avons trouvé de nombreux sur notre route.

Les chevaux nés en France ont un document d'identification qui les suit tout au long de leur vie. Ce document permet de savoir si le cheval peut être abattu pour la consommation humaine.

## Du Nord au Sud, triste destin pour les chevaux

Rappelons-le, les chevaux en route pour les abattoirs sont des chevaux indésirables, devenus inutiles ou encombrants. Ces chevaux émaciés, malades ou blessés peuvent s'échanger au prix de 9\$ sur les marchés aux enchères américains.

Nous les avons vu malmenés, frappés à coups de bâtons ou de cordes, d'aiguillons électriques (interdits en UE) et mordus par des chiens. Nous les avons filmés à terre dans les bétailières, morts ou agonisants, piétinés par les autres. Nous les avons suivis pendant des dizaines d'heures par tous les temps, alors qu'ils étaient privés d'eau et de nourriture. Nous avons constaté les heures où ils sont restés exposés en plein soleil, sans eau ni nourriture, lors d'un passage de frontière par des températures de plus de 40°C, la bétailière scellée empêchant le chauffeur de venir en aide à des chevaux tombés à terre. Nous les avons observés dans la neige, par grand froid, au milieu d'un feedlot sans endroit où s'abriter. Nous avons croisés des chevaux obèses au Canada, gavés de céréales, et d'autres émaciés, avec juste la peau sur les os. Nous avons vu des fractures ouvertes des pattes, des plaies infectées, des juments mortes en cours de mise bas en plein milieu de feedlots.

Nous avons vu ces chevaux agonisants abandonnés à même le sol des abattoirs pendant que les autres paniquaient poussés vers le box d'abattage par des ouvriers brutaux.

Nous les avons vu, le crâne percuté par un matador s'écrouler et mourir, après un éprouvant périple.

## Nos demandes

Nous avons des heures d'enregistrements vidéos et des documents qui attestent du calvaire enduré par les chevaux des Amériques et des risques sanitaires. Par conséquent, L214 et ses partenaires demandent aux supermarchés de prendre leur part de responsabilité et de stopper les ventes de viande de cheval en provenance de ces pays.



# Etats-Unis → Canada

**Des chevaux, vieux, malades ou blessés, sont transportés des Etats-Unis vers le Canada pour y être abattus. La viande de ces chevaux est exportée, entre autre, vers l'Europe. Bien-être animal ? Traçabilité ?**

En 2012, 82 000 chevaux ont été abattus au Canada pour la consommation humaine. Environ 70% d'entre eux venaient des USA. Ces chevaux étaient d'anciens chevaux de courses, de promenade et de travail et ont été achetés sur des marchés aux enchères par des maquignons.

Animals Angels USA a visité de nombreux marchés aux chevaux ces dernières années. Les manipulations des chevaux y sont brutales et les soins vétérinaires rares. Sur certains marchés, il n'y a ni eau, ni nourriture, ni abri. Des chevaux sont extrêmement amaigris, d'autres manifestement malades ou blessés. Certains chevaux s'échangent à 9\$ l'animal.

Les réglementations canadiennes et américaines sur la protection des animaux en cours de transport sont très éloignées des exigences européennes. Aux USA, les chevaux peuvent être transportés légalement pendant 28h sans eau, nourriture ou repos : au Canada cette durée est de 36h. Les chevaux ne sont pas séparés en stalles individuelles, alors qu'elles sont obligatoires en Europe pour les transports de plus de 8h, et les bétailières sont souvent bondées. Si un cheval tombe pendant le transport, il sera piétiné par les autres. A la frontière canadienne, les bétailières américaines sont scellées, privant le chauffeur de toute possibilité de venir en aide aux chevaux si nécessaire. Elles seront réouvertes à l'abattoir, par un vétérinaire officiel.



En 2012, le Canada a exporté 17 540 tonnes de viande de cheval. Son principal débouché était la Belgique (5 050 t) suivi par la France (3 687 t). Quatre abattoirs sont agréés pour l'export de viande de cheval vers l'Union européenne. Les deux plus grandes entreprises, Bouvry Exports en Alberta et Viande Richelieu au Québec appartiennent toutes deux à la famille Bouvry, qui possède aussi la société française d'export Equus.

Bouvry Exports exploite une station de collecte de chevaux à Shelby dans le Montana et des feedlots à proximité de l'abattoir en Alberta pour assurer un approvisionnement constant de chevaux. Nos enquêteurs ont visité ces structures en octobre 2012 et 2013 : des milliers de chevaux y sont engraisés avec des céréales à volonté, sans foin à disposition jusqu'à l'obésité, dans des enclos sales et bondés, sans protection contre les intempéries : des températures inférieures à -30°C en hiver ne sont pas rares. Les chevaux ne reçoivent pas une attention adéquate et les problèmes de bien-être animal, de maladies, de blessures ne sont pas détectés à temps. Certains meurent lentement sur place sans être euthanasiés, leur corps restant ensuite plusieurs jours sur place. Nous sommes loin des exigences européennes en matière de protection des animaux.

En Alberta, pour répondre à la demande européenne concernant les résidus médicamenteux, les chevaux restent dans les feedlots pendant 6 mois. Mais pour la phénylbutazone, ces 6 mois restent insuffisants. En Europe, il est interdit d'administrer de la phénylbutazone à un animal destiné à la consommation humaine : toute administration serait notée sur son livret et le cheval exclu définitivement de la filière de boucherie.

En janvier 2014, nos enquêteurs ont suivi un transport de chevaux au départ d'une station de collecte en Pennsylvanie à destination de l'abattoir de Richelieu (Québec). Les chevaux ont passé plus de 23h confinés dans la bétailière sans eau ni nourriture. L'abattoir affirme pourtant que le transport des chevaux est d'environ 10 à 12h.



Dans les abattoirs de Bouvry Exports et de Richelieu, un fusil est utilisé pour étourdir les chevaux. Le box de contention n'est pas adapté aux chevaux : prévu pour les bovins, il est trop large et leur laisse la place de piétiner, phénomène accentué par l'anxiété des animaux. De plus, aucun système ne vient restreindre leurs mouvements de tête. Il est donc difficile de les étourdir de manière correcte.

Comme la majorité des chevaux abattus au Canada sont achetés aux enchères sur les marchés américains, la traçabilité ne peut pas être garantie. Le dernier propriétaire du cheval doit remplir un document (Equine Information Document - EID) et déclarer les origines du cheval et son historique médical sur les 6 derniers mois. Dans beaucoup de cas, le dernier propriétaire est l'acheteur aux enchères et personne, ni aux USA, ni au Canada, ne vérifie ces déclarations et peut assurer leur fiabilité. Les chevaux aux USA ne sont pas élevés pour finir dans les abattoirs (les Américains ne mangent pas de cheval). De plus, il n'y a aucune obligation de carnet de suivi de traitement médical et l'utilisation de substances, comme la phénylbutazone, interdite en UE pour les animaux destinés à la consommation, est très répandue.

A l'abattoir de Richelieu au Québec, il n'y a pas de feedlots, les chevaux sont abattus peu après leur arrivée. La majorité d'entre eux vient des USA. Le rapport d'audit de l'OAV de 2011 concluait : « *Pour les chevaux importés des États-Unis d'Amérique pour abattage immédiat, les documents d'identification des équidés reçus n'étaient pas fiables, la vérification étant uniquement possible au moyen de l'analyse des résidus.* » Rien n'a changé depuis.



# Etats-Unis → Mexique

**Avec la fermeture des abattoirs de chevaux aux USA en 2007, des chevaux américains sont exportés vers le Mexique pour y être abattus. Traçabilité et bien-être animal ne sont pas de mise.**

Au Mexique, 80% des chevaux abattus dans les abattoirs agréés UE proviennent des Etats-Unis, et en 2012 plus de 110 000 chevaux ont été exportés des Etats-Unis au Mexique pour l'abattage. Selon les statistiques mexicaines, 14 000 tonnes de viande de cheval ont été exportées en 2011 : 3 500 t aux Pays-Bas, 3 400 t en Belgique, 1 200 t en France et 500 t en Suisse.

Chaque semaine, des milliers de chevaux sont vendus aux enchères à travers les États-Unis pour être abattus pour la consommation humaine. La majorité des animaux sont des chevaux de centre équestre, de sport et des chevaux de trait. Les maquignons, qui fournissent des abattoirs au Mexique et au Canada, achètent les animaux aux enchères. Ils sont alors généralement transportés à la station de collecte des maquignons où ils passent souvent quelques jours jusqu'à ce qu'il y ait assez de chevaux pour un envoi (habituellement 28 à 36 animaux).

Si les chevaux sont destinés au Mexique, ils sont ensuite transférés dans des enclos d'exportation situés au Texas et au Nouveau Mexique. Après un bref séjour dans ces établissements, les chevaux embarquent pour leur transport final vers le Mexique. Au moment où ils arrivent à l'abattoir, ils ont enduré plusieurs milliers de kilomètres de transport en remorques bondées sans nourriture ni eau. En Europe, les chevaux doivent être abreuvés et alimentés toutes les 8 heures, et être séparés grâce à des stalles individuelles, ce qui n'est le cas ni aux Etats-Unis ni au Mexique. La chaleur est souvent extrême, les remorques n'ont souvent pas de toit et pas de système de ventilation. La déshydratation des chevaux est fréquente et des chevaux tombent très souvent dans ces remorques bondées. Ces chevaux ne reçoivent pas de soins d'urgence, mais sont souvent piétinés par les autres ou forcés de se relever avec des bâtons ou des aiguillons électriques.



Des centaines de documents obtenus auprès de l'USDA par Animals'Angels USA montrent que les chevaux piétinés à mort dans une remorque ne sont pas des cas isolés. Nos enquêteurs ont également constaté diverses infractions à la réglementation en vigueur aux Etats-Unis et au Mexique. Notre enquête a par ailleurs montré que la plupart des documents de transport sont falsifiés ou mal remplis.

La certification UE ne couvre pas le transport des animaux : les exigences de l'Union européenne se limitent uniquement aux normes en vigueur dans les abattoirs. Trois des quatre abattoirs certifiés pour exporter la viande de cheval à l'UE sont situés à environ 1000 km de la frontière américaine. Plusieurs suivis de bétailières au cours des dernières années ont montré que le temps de transport des enclos d'exportation de ces abattoirs est de 14 à 16h.

En octobre 2013, nos enquêteurs ont suivi un transport de chevaux de la vente aux enchères dans le Montana à la station de collecte du maquignon au Nouveau-Mexique (1670 km). Les chevaux ont passé 17 heures confinés à l'intérieur de la remorque. Le lendemain, ils ont été chargés à nouveau pour être expédiés aux enclos d'exportation à la frontière mexicaine (800 km) et à partir de là, à leur destination finale - l'abattoir mexicain (environ 1000 km) : une distance totale de transport de plus de 3000 km.



Nos nombreuses enquêtes ont montré l'état déplorable des stations de collecte et des enclos d'exportation au Texas et au Nouveau Mexique. La majorité des chevaux sont maintenus dans des enclos au sol sec et poussiéreux, sans abri contre le soleil du désert et sans accès suffisant à la nourriture. Les travailleurs non qualifiés et les chauffeurs battent les chevaux avec des bâtons, des fouets et des cordes. Les animaux malades et blessés sont privés de soins vétérinaires et laissés pour morts. En 2012, nos enquêteurs ont découvert quatre chevaux agonisant sévèrement malnutris à une station de collecte au Nouveau-Mexique. En 2012 et 2013, plusieurs chevaux blessés gravement, d'autres émaciés, des morts ont été trouvés dans des enclos d'exportation à Presidio, au Texas. Les chevaux morts sont jetés dans une décharge. Les documents officiels montrent que la décharge reçoit environ 35 chevaux morts par mois venant de ces enclos.

Avant que les chevaux soient chargés sur des bétailières, les vétérinaires mexicains doivent approuver leur importation. Ils les examinent dans les enclos d'exportation. Les chevaux qui ont été rejetés par les vétérinaires mexicains en raison de blessures ou de maladie sont tout simplement abandonnés ou re-chargés et ramenés à la station de collecte du maquignon. Les transports approuvés sont scellés et ne peuvent être ouverts qu'à l'abattoir par un vétérinaire officiel. Les chauffeurs n'ont donc pas accès aux chevaux et pas de possibilité de les aider en cas d'urgence.

La certification de l'UE vise à garantir que les abattoirs sont en conformité avec les normes minimales en matière de santé animale, de sécurité alimentaire et de protection des animaux. Cependant, de nombreuses violations des exigences ont été constatées dans les abattoirs mexicains (manque d'abris pour la plupart des



chevaux, pas de mise à mort d'urgence, des planchers glissants, des manipulations violentes, etc.). Lors de notre visite, un cheval à terre était abandonné sans surveillance ni soin au lieu d'être pris en charge par un vétérinaire. Les enquêteurs ont découvert une fosse proche de l'abattoir où de nombreux chevaux morts ont été jetés. Aucun impact de balle n'était visible, ce qui signifie les chevaux n'avaient pas été euthanasiés. À l'abattoir d'Aguascalientes, nos enquêteurs ont constaté le déchargement de chevaux affaiblis, dont certains étaient gravement émaciés. Les chevaux ont été déchargés dans un enclos sans nourriture, ni eau, ni abri.

Les chevaux de sport des Etats-Unis sont envoyés au Mexique pour l'abattage quand ils ne sont plus performants, ce qui présente un risque élevé de résidus médicamenteux. Le rapport d'une mission de l'OAV au Mexique en 2012 indique : « *les systèmes d'identification, l'information tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et, en particulier, les déclarations sous serment relatives à l'absence d'utilisation de certains médicaments pendant une période de six mois, tant chez les chevaux importés des États-Unis que chez les chevaux mexicains, ne suffisent pas à garantir l'application de normes équivalentes à celles prévues par la législation de l'Union. Cette insuffisance s'explique en partie parce que les autorités compétentes ne vérifient pas la validité et l'authenticité des déclarations sous serment et que les chevaux vivants faisant l'objet de ces déclarations ne sont normalement clairement identifiables que quelques jours avant l'abattage.* »



# Argentine

**Il y a environ deux millions de chevaux en Argentine. En 2011, 130 000 chevaux étaient abattus, exclusivement pour l'exportation. La loi argentine interdit la commercialisation de viande de cheval pour la consommation humaine, mais ce pays est le plus grand exportateur de viande de cheval au monde.**

En 2011, un total de 22 000 tonnes de viande de cheval a été exporté : 2 300 t aux Pays-Bas, 1 900 t en France et 1 300 t en Belgique. Actuellement, il y a cinq abattoirs de chevaux agréés UE en Argentine. Cependant, il n'y a pas de fermes d'élevage pour la production de viande de cheval : les animaux ne sont pas élevés pour la consommation humaine. Les chevaux qui sont abattus en Argentine sont d'anciens chevaux sportifs, de trait et de monte, mais aussi quelques chevaux sauvages. Officiellement, ils sont « *descarte de otras actividades* » (littéralement traduit « écartés des autres activités »), ce qui sous-entend des animaux malades, blessés ou vieux. Cependant, les faits montrent que des chevaux volés sont abattus afin de répondre à la demande européenne de viande de cheval.

Les lois argentines sur le transport des animaux n'offrent pas beaucoup de protection. Les chevaux peuvent légalement être transportés pendant 36 heures sans eau ni nourriture. Dans l'UE, ils doivent être abreuvés et nourris toutes les 8h et déchargés après 24 heures pour une période de 24 heures de repos. En Argentine, ils sont transportés dans des véhicules ouverts, sans toit et sans stalles individuelles, contrairement aux exigences européennes pour les transports de longue distance. Si un abattoir est agréé par l'Union européenne cela n'implique pas que les procédures de transport soient en conformité avec la réglementation européenne.

Les chevaux de boucherie en Argentine ne sont pas traités conformément aux normes de l'UE, ni pendant le transport ni à l'abattoir. Quatre ans d'enquêtes en témoignent. En Décembre 2010, GAIA a mené une enquête en Argentine et constaté des violences sur les chevaux et des transport très longs. En conséquence, Equinox, un des plus grands importateurs européens de la viande de cheval, a ordonné à la société d'inspection SGS de certifier que les abattoirs Lamar et Indio Pampa répondent à un protocole privé en matière de transport d'animaux. En octobre 2012, TSB/AWF a lui aussi mené une enquête pour voir si les conditions s'étaient améliorées depuis 2010. Les enquêteurs ont suivi un transport de chevaux jusqu'à Lamar de plus de 1000 km : 18 heures, sans eau, ni nourriture ni repos pour les chevaux. Pendant le chargement à la station de collecte, les chevaux ont été battus avec des bâtons et mordus par des chiens. Les animaux malades et blessés n'ont pas reçu de soins vétérinaires mais ont néanmoins été chargés. La bétailière ne possédant pas de toit, les chevaux ont été exposés à un soleil de plomb et à des pluies torrentielles. Le lieu de déchargement à Lamar était très glissant et un cheval est tombé deux fois. Dans la panique, la précipitation et à cause de la mauvaise conception des véhicules, certains chevaux se sont cognés à l'encadrement des portes de la bétailière, se blessant sévèrement au museau. Les chevaux semblaient épuisés par ce long transport. Les enclos de l'abattoir ne leur offraient aucune protection contre des conditions météorologiques défavorables et aucune nourriture n'était visible. Nos enquêteurs ont découvert un cheval mort pendant la nuit qui n'avait reçu aucun secours.

La qualité des inspections SGS est très discutable, car les deux mêmes stations de collecte sont contrôlées chaque année. En outre, la distance de transport entre ces points de collecte et les abattoirs Lamar et Indio Pampa est courte (300 km et 490 km), ce qui signifie qu'aucun des trans-





ports de longue distance (plus de 8 heures selon la législation de l'UE) ne sont inspectés.

De nouvelles enquêtes menées en 2013 montrent que les conditions de protection des animaux pendant le transport et à l'abattoir Lamar restent inchangées : sols glissants, pas d'abri dans les enclos, pas de soins vétérinaires ou d'abattage d'urgence, manipulations violentes, aiguillon électrique, étourdissement approximatif, etc.). Les enquêteurs ont trouvé des chevaux gravement blessés, agonisants ou morts dans les enclos de Lamar. Ces chevaux n'auraient jamais dû être transportés, ou auraient au moins dû être euthanasiés dès leur arrivée. Pourtant, ils n'ont reçu aucun soin vétérinaire, mais ont été abandonnés, mourant lentement. Un cheval blessé, couché au sol, a été laissé sans surveillance ni soin à l'entrée du couloir d'amenée.

L'OAV (Office alimentaire et vétérinaire de la Commission de l'UE) est bien conscient que tous les abattoirs agréés par l'UE ne respectent pas l'ensemble des exigences de l'UE et que le SENASA n'est pas en mesure de fournir des garanties que les exigences applicables soient respectées. Un rapport d'octobre 2012 stipule : « *Malgré de fréquents contrôles officiels bien documentés, les établissements qui ne respectent pas les exigences de l'UE demeurent sur la liste. Les inspections menées par le SENASA n'a pas été efficaces. (...) Les recommandations répétées de trois rapports consécutifs d'audit de l'OAV n'ont pas été correctement pris en compte.* » Le rapport conclut que la surveillance du SENASA n'est pas satisfaisante. Un certain nombre de lacunes constatées dans les établissements visités par l'équipe d'audit de l'OAV n'ont même pas été identifiées par le SENASA. En outre, le SENASA ne fournit pas à ses agents les mises à jour de la législation de l'UE.

En plus de graves lacunes sur la protection des animaux, il y a aussi un risque élevé de résidus médicamenteux dans la viande de cheval en provenance d'Argentine : la phénylbutazone peut être achetée librement sans prescription vétérinaire. Beaucoup de chevaux volés qui sont vendus pour l'abattage sont des chevaux sportifs ou de loisirs qui n'ont jamais été destinés à la consommation humaine. Il est donc très probable qu'ils ont été traités avec des substances qui ne sont pas autorisées pour les chevaux de boucherie.



# Uruguay

**L'Uruguay a une population d'environ 400 000 chevaux et plus de 40 000 chevaux sont abattus chaque année.**

L'Uruguay a exporté 7 100 tonnes de viande de cheval en 2012, principalement vers l'Europe et la Russie. Selon l'Uruguay XXI, 1 275 tonnes de viande de cheval ont été exportées vers la France. Au cours des 10 dernières années, la valeur de la viande de cheval exportée est passée de 8 millions à 30 millions de dollars US. Aujourd'hui l'Uruguay est le cinquième plus grand fournisseur de viande chevaline de l'UE.

En Uruguay, les chevaux ne sont pas élevés pour la production de viande, les animaux abattus sont des chevaux de trait et de loisirs. Les organisations locales de protection animale rapportent que les chevaux tirant les charrettes des collecteurs d'ordures sont maltraités. Selon le MGAP (ministère de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche en Uruguay), bien qu'il existe une loi de protection des animaux (Ley n° 18,471), celle-ci n'est toutefois pas encore appliquée.

Il existe trois abattoirs de chevaux en Uruguay qui sont autorisés à exporter de la viande de cheval vers l'UE : Sarel SA (détenue par la société belge Multimeat), Clay SA (détenue par la société française SNVC) et Del Este SA. Les vidéos tournées en 2013 à Sarel et à Clay montrent des chevaux amaigris et des juments enceintes dans les enclos. Les parcs n'ont pas d'abri (ou des abris cassés) et offrent une protection insuffisante contre les intempéries. A Clay, certains enclos sont boueux et pleins de fumier. Les chiens sont utilisés pour rassembler et amener les chevaux, en les effrayant et les mordant.

Les chevaux de boucherie en Uruguay ne sont pas traités conformément aux normes de l'UE, ni à l'abattoir ni pendant le transport. En Uruguay, il n'existe pas de législation sur le transport des animaux.

Les véhicules de transport ne sont pas adaptés pour le transport des chevaux, en particulier sur de longues distances (pas de toit, pas de stalles individuelles, pas de système d'abreuvement, etc.) En général, les distances de transport sont plus courtes que dans d'autres pays, la distance totale entre le Nord et le Sud du pays est de 600 km. Toutefois, selon les statistiques de l'Uruguay, deux des trois abattoirs importent aussi des chevaux vivants du Brésil. Pour ces chevaux, le temps de transport peut être beaucoup plus long. En outre, la station de collecte du principal fournisseur de Clay est situé très près de la frontière brésilienne, ce qui accentue la probabilité de présence de chevaux brésiliens.



En plus de graves lacunes sur la protection des animaux, il y a aussi le risque de résidus médicamenteux dans la viande de cheval en provenance d'Uruguay. La phénylbutazone est en vente libre et peut être achetée sans ordonnance vétérinaire.



# Traçabilité proche de zéro

**Afin d'être autorisés à exporter vers l'Union européenne, les pays produisant de la viande chevaline doivent mettre en œuvre un plan de contrôle et de suivi des substances médicamenteuses inoculées aux chevaux au cours de leur vie.**

N'étant pas nés et élevés pour leur viande, de nombreux chevaux reçoivent dans leur vie des traitements pouvant présenter un risque pour la santé humaine et dont les résidus sont interdits dans la chaîne de consommation. Le système de traçabilité demandé par l'UE consiste en un suivi, par les autorités nationales et les abattoirs, des prescriptions vétérinaires pour chaque animal au cours des 6 mois précédant son abattage. Dans la pratique, une simple déclaration du dernier propriétaire (souvent le négociant avec l'abattoir) fait foi, alors que le cheval n'a transité entre ses mains que pendant quelques jours.

Au sein de l'UE, l'administration de certaines substances dangereuses pour l'humain, comme la phénylbutazone, est interdite à tout moment de la vie d'un animal qui finit ses jours à l'abattoir. Aussi, un regard rétrospectif sur 6 mois ne s'avère d'aucune utilité à cet égard.

## Phénylbutazone : oeillères des autorités sur un enjeu de santé publique

La phénylbutazone est un anti-inflammatoire peu onéreux et très courant en médecine équine. Cette substance est en revanche dangereuse pour l'humain. Chez l'enfant, la consommation de produits d'origine animale renfermant une quantité infime de phénylbutazone, ou de son métabolite, peut causer une anémie aplasique<sup>1</sup>. Ce risque justifie son interdiction permanente chez les animaux destinés à la boucherie.

## Viande de cheval en provenance des USA, du Canada et du Mexique

Beaucoup de chevaux aux USA, particulièrement les chevaux de courses et de concours, reçoivent de la phénylbutazone et d'autres substances. Pourtant, dès qu'ils ne sont plus performants, ils sont vendus sur les marchés lors de vente aux enchères et transportés vers les abattoirs du Canada et du Mexique (et des Etats-Unis depuis cette année). Le *New York Times* a longuement évoqué cette problématique dans ses colonnes en décembre 2012<sup>2</sup>.

Un rapport de l'Office alimentaire et vétérinaire de l'Union européenne (OAV) de 2010<sup>3</sup> souligne que les autorités mexicaines ne peuvent garantir que la viande de cheval exportée vers l'UE est sans résidus médicamenteux. Le dernier propriétaire du cheval (négociant des marchés aux enchères) doit simplement signer un affidavit attestant que le cheval n'a pas reçu de substances interdites dans l'UE au cours des six derniers mois. Les organismes américains ne s'assurent ni de l'authenticité, ni de la fiabilité de ces déclarations. Elles ne sont pas contrôlées par les autorités mexicaines non plus.

Une autre inspection de l'OAV menée en 2011<sup>4</sup> au Mexique a conclu ainsi : « *Les garanties données sur les exportations de viande chevaline à l'UE sont insuffisantes pour garantir que des normes équivalentes à celles prévues par la législation de l'UE sont appliquées.* » Plusieurs des substances interdites dans l'UE n'ont pas été recherchées, par exemple la phénylbutazone. Dans l'ensemble, l'OAV a jugé le nombre de tests insuffisants, et certaines des procédures de test ne sont pas reconnues par l'UE.

En juin 2012<sup>5</sup>, l'OAV note : « *Les systèmes mis en place pour l'identification, l'information de la chaîne alimentaire et en particulier les affidavits concernant le non-traitement de six mois avec certaines substances médicales, à la fois pour les chevaux importés des États-Unis et pour les chevaux mexicains sont insuffisantes pour garantir l'application des normes prévues par la législation de l'UE. Ceci est principalement dû à l'absence de vérification par les autorités compétentes de la validité et de l'authenticité des déclarations sous serment.* »

1. [http://www.veterinaryirelandjournal.com/Links/PDFs/CE-Large/CELA\\_Dec\\_2010.pdf](http://www.veterinaryirelandjournal.com/Links/PDFs/CE-Large/CELA_Dec_2010.pdf)

2. <http://www.nytimes.com/2012/12/09/sports/drugs-injected-at-the-racetrack-put-europe-off-us-horse-meat.html>

3. [http://ec.europa.eu/food/fvo/rep\\_details\\_en.cfm?rep\\_id=2639](http://ec.europa.eu/food/fvo/rep_details_en.cfm?rep_id=2639)

4. [http://ec.europa.eu/food/fvo/rep\\_details\\_en.cfm?rep\\_id=2862](http://ec.europa.eu/food/fvo/rep_details_en.cfm?rep_id=2862)

5. [http://ec.europa.eu/food/fvo/rep\\_details\\_en.cfm?rep\\_id=2958](http://ec.europa.eu/food/fvo/rep_details_en.cfm?rep_id=2958)



Chaque lot d'importation doit être contrôlé par les États membres concernant les résidus d'hormones et les bêta-agonistes à l'entrée dans l'UE<sup>6</sup>. Cependant, bien qu'il y ait un risque élevé de résidus de phénylbutazone, couramment administré à des chevaux de sport, celle-ci n'est pas recherchée.

Au Canada, les résidus de substances interdites dans l'UE en viande de cheval sont également un problème dont l'UE est bien consciente. Le rapport de l'OAV d'une inspection en 2010<sup>7</sup> au Canada note : « *Les contrôles des médicaments vétérinaires utilisés chez les chevaux et les contrôles des résidus ne sont pas considérés comme satisfaisants.* »

Le dernier propriétaire du cheval doit signer une déclaration écrite (Equine Information Document) et déclarer quels médicaments ont été administrés au cheval au cours des six derniers mois. Dans de nombreux cas cependant, le dernier propriétaire est le négociant et aucune autorité, ni aux États-Unis ou au Canada, ne vérifie cette déclaration écrite et peut donc garantir sa fiabilité. Pour contourner ce problème, il existe plusieurs parcs d'engraissement au Canada où les chevaux américains restent pendant six mois avant d'être abattus (feedlots en Alberta). Le rapport de l'OAV de 2011<sup>8</sup> constate : « *Les exigences nationales mises en œuvre pour l'abattage de chevaux domestiques ou de chevaux importés placés en feedlots, et les contrôles officiels effectués donnent des garanties au moins équivalentes à celles prévues dans la législation de l'UE. Par contre, pour les chevaux importés des États-Unis pour abattage immédiat, la documentation reçue n'était pas fiable, la vérification des données contenues n'est possible que par le biais d'analyses des résidus.* »

Le 13 juin 2012, des tests de laboratoire effectués en Belgique ont détecté des agents dopants dans la viande chevaline du Canada (clenbutérol et phénylbutazone). L'UE a alerté les États membres où la viande de cheval canadienne avait été expédiée<sup>9</sup>.

Le 09 juillet 2012, la US Food and Drug Administration (FDA) a envoyé une lettre d'avertissement au maquignon Andio, après qu'un des chevaux qu'il a expédié à l'abattoir de Viande Richelieu réponde positif à la phénylbutazone<sup>10</sup>.

Le 12 novembre 2012, la Coalition de défense des chevaux du Canada (CHDC) a publié les preuves concernant le cheval de course Silky Shark : il a été abattu malgré un traitement à la phénylbutazone<sup>11</sup>.

Le 1<sup>er</sup> mars 2013, des tests de laboratoire effectués en Suisse ont détecté de la phénylbutazone dans la viande de cheval en provenance du Canada<sup>12</sup>.

Le 29 mars 2013, une enquête du *Toronto Star* a prouvé que le système d'inspection des aliments du Canada a de sérieuses lacunes concernant des milliers de chevaux de course envoyés à l'abattoir à des fins de consommation humaine. L'ancien cheval de course Backstreet Bully a été abattu au Québec, bien qu'il ait reçu des médicaments puissants qui sont potentiellement dangereux pour l'homme, de la phénylbutazone entre autres. Le document d'identification du cheval avait été falsifié<sup>13</sup>.

Le 24 mai 2013, le *Toronto Star* a rapporté une fois de plus que les chevaux traités passent à travers les contrôles, et que la déclaration écrite (EID), dont le Canada dépend tellement, est sujette à la fraude et aux erreurs<sup>14</sup>.

Le CFIA (Agence canadienne d'inspection des aliments) a une page dédiée à la phénylbutazone sur son site Internet. Les consommateurs sont assurés que la viande de cheval canadienne est régulièrement contrôlée, et que le CFIA a une politique de tolérance zéro pour la phénylbutazone dans les produits alimentaires<sup>15</sup>. Comment se fait-il alors que des résidus ait été trouvé dans les tests effectués en Europe ?

6. [http://ec.europa.eu/food/animal/bips/docs/special\\_import\\_conditions.pdf](http://ec.europa.eu/food/animal/bips/docs/special_import_conditions.pdf)

7. [http://ec.europa.eu/food/fvo/rep\\_details\\_en.cfm?rep\\_id=2764](http://ec.europa.eu/food/fvo/rep_details_en.cfm?rep_id=2764)

8. [http://ec.europa.eu/food/fvo/rep\\_details\\_en.cfm?rep\\_id=2836](http://ec.europa.eu/food/fvo/rep_details_en.cfm?rep_id=2836)

9. [https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/portal/index.cfm?event=notificationDetail&NOTIF\\_REFERENCE=2012.1078](https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/portal/index.cfm?event=notificationDetail&NOTIF_REFERENCE=2012.1078)

10. <http://www.fda.gov/ICECI/EnforcementActions/WarningLetters/2012/ucm313462.htm>

11. [http://canadianhorsedefencecoalition.files.wordpress.com/2012/12/proof\\_of\\_cfia\\_failure\\_dec\\_11\\_2012.pdf](http://canadianhorsedefencecoalition.files.wordpress.com/2012/12/proof_of_cfia_failure_dec_11_2012.pdf)

12. <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Schmerzmittel-in-Pferdefleisch-in-der-Schweiz-nachgewiesen/story/19326455>

13. [http://www.thestar.com/news/investigations/2013/03/29/star\\_investigation\\_ottawa\\_refuses\\_to\\_say\\_whether\\_drugtaunted\\_horse\\_meat\\_entered\\_food\\_chain.html](http://www.thestar.com/news/investigations/2013/03/29/star_investigation_ottawa_refuses_to_say_whether_drugtaunted_horse_meat_entered_food_chain.html)

14. [http://www.thestar.com/news/investigations/2013/05/24/star\\_investigation\\_drugged\\_horses\\_slipping\\_through\\_inadequate\\_food\\_system.html](http://www.thestar.com/news/investigations/2013/05/24/star_investigation_drugged_horses_slipping_through_inadequate_food_system.html)

15. <http://www.inspection.gc.ca/food/information-for-consumers/fact-sheets/specific-products-and-risks/meat-and-poultry-products/horse-meat/eng/1331217628360/1331225704619>



## Viande de cheval en provenance d'Argentine

En Argentine, la plupart des médicaments vétérinaires sont vendus directement aux propriétaires de chevaux par les vétérinaires ou par des points de vente vétérinaires. La phénylbutazone peut être achetée sans ordonnance d'un vétérinaire, même si les indications de l'étiquette précisent « disponible uniquement sur prescription ». En août 2013, nous avons filmé discrètement un propriétaire de cheval acheter de la phénylbutazone dans une officine sans être questionné.

A la même période, nous avons également parlé à des vétérinaires de la province de Buenos Aires. L'un d'entre eux était Mario Lopez Oliva, un spécialiste des chevaux de sport et ancien président de l'Association vétérinaire équine Argentine AAVE (Asociacion Argentina de Veterinaria Equina). Ces vétérinaires nous ont tous dit que la phénylbutazone se dégrade après un certain laps de temps et ne considèrent pas qu'il s'agit d'une substance dangereuse. Aucun d'entre eux n'était au courant que les chevaux en UE sont exclus des circuits d'abattage pour la consommation humaine s'ils reçoivent une seule dose de phénylbultazone tout au long de leur vie. Cela explique que les contrôles en Argentine ne soient pas aussi stricts qu'en UE.

Le rapport de l'OAV en Argentine d'un audit mené en septembre 2011<sup>16</sup> note qu'un « *certain nombre de médicaments vétérinaires contenant des substances pharmacologiquement actives pour lesquelles il n'existe pas de LMR (limite maximale de résidus) en UE pour la viande de cheval tels que la phénylbutazone, sont autorisés pour les chevaux « non destiné à la consommation humaine » ou seulement pour les « chevaux sportifs ». Cependant, il n'existe actuellement aucun moyen de s'assurer que les chevaux traités avec ces produits sont exclus de la chaîne alimentaire.* » Selon le SENASA (Servicio Nacional de Sanidad y Calidad Agroalimentaria), une enquête a été menée pour identifier le nombre de chevaux de sport abattus, mais les résultats n'ont pas été fournis aux inspecteurs de l'OAV. Le fait que le vol de chevaux est courant en Argentine, qu'ils sont vendus directement à l'abattoir, augmente fortement le risque de résidus de médicaments dans la viande de cheval argentin. L'OAV est conscient des « *faiblesses du système actuel en ce qui concerne l'identification et les traitements des équidés destinés à l'abattage et exportés vers l'UE pour la consommation humaine.* »

Comme aux Etats-Unis, le détenteur des chevaux doit signer une déclaration sous serment (Declaracion Jurada para el Movimiento y remisión de Équidos a Faena), identifier le marquage de l'animal et déclarer l'historique des traitements de l'animal au cours des six mois précédant l'abattage. La déclaration précise, d'une part que les animaux n'ont pas été traités avec des médicaments qui ne sont pas autorisés pour des animaux destinés à la consommation humaine en Argentine et d'autre part, que, si les médicaments autorisés ont été utilisés dans cette période, les délais d'attente ont été observés. Cependant, le rapport de l'OAV de 2011 indique que la déclaration ne concerne pas l'utilisation d'anti-inflammatoires non stéroïdiens tels que la phénylbutazone et le dipyrone. En outre, les autorités argentines ne vérifient pas l'authenticité ou la fiabilité des déclarations sous serment.

La mission OAV de mars 2011<sup>17</sup> a détecté certaines lacunes dans un centre de collecte pour les chevaux de boucherie. Dans ce centre de collecte, 5 à 10% des animaux avait été acceptés sans déclaration sous serment et d'autres n'étaient pas signées par l'agriculteur.

Selon l' « Orden de muestreo - muestreo de residuos en Équidos » du SENASA, un seul échantillon pour 1 700 chevaux, est contrôlé pour la phénylbutazone.

Le rapport de l'OAV de septembre 2011, indique qu'il n'existe aucune procédure efficace mise en place pour s'assurer que les échantillons prévus sont effectivement collectés et que les délais pour l'envoi au laboratoire d'analyse et la communication des résultats sont respectés. « *Ces facteurs nuisent à la capacité du SENASA à fournir des garanties équivalentes à celles prévues par la législation de l'UE concernant les résidus.* » Bien que les procédures soient en place pour prévoir des enquêtes de suivi, équivalentes à celles prévues par la législation de l'UE, celles-ci ne sont pas toujours respectées dans la pratique et ne sont lancées qu'après de longs délais. En conséquence, la source des résidus est souvent non identifiée. Le rapport révèle qu'il « *n'existe actuellement aucune procédure mise en place qui pourrait empêcher ces problèmes de se poursuivre.* »

16. [http://ec.europa.eu/food/fvo/rep\\_details\\_en.cfm?rep\\_id=2809](http://ec.europa.eu/food/fvo/rep_details_en.cfm?rep_id=2809)

17. [http://ec.europa.eu/food/fvo/rep\\_details\\_en.cfm?rep\\_id=2730](http://ec.europa.eu/food/fvo/rep_details_en.cfm?rep_id=2730)



L'inspection de l'OAV de septembre 2011 a conclu : « *Le système actuel d'identification des chevaux et leur historique de traitements médicaux s'appuie fortement sur les déclarations du propriétaire concernant l'utilisation de médicaments qui plus est principalement axés sur un nombre limité de substances.* »

En septembre 2011, il n'y avait aucun système en place pour des contrôles spécifiques concernant l'utilisation de médicaments vétérinaires dans les exploitations agricoles. Le rapport note que les historiques de traitement des animaux producteurs de denrées alimentaires seront introduits en 2012. L'objectif est de réduire la probabilité que les animaux et leurs produits destinés à l'exportation vers l'UE contiennent des résidus dépassant les niveaux autorisés par la législation de l'UE. Cependant, la plupart des chevaux volés n'ont jamais été destinés à la consommation humaine. Il est donc probable qu'ils aient reçu des substances non autorisées pour les chevaux de boucherie.

## Viande de cheval en provenance de l'Uruguay

En Uruguay, à quelques exceptions près, la plupart des médicaments vétérinaires peuvent être achetés sans ordonnance vétérinaire. La phénylbutazone est en vente libre.

Selon le rapport d'une mission de l'OAV réalisée en 2010<sup>18</sup>, « *certaines médicaments vétérinaires autorisés pour une administration à des animaux producteurs de denrées alimentaires contiennent des principes actifs qui n'ont pas de LMR (par exemple le dipyron, la fumagilline, la phénylbutazone ou la triamcinolone).* » Dans l'Union européenne, ceux-ci ne sont pas autorisés pour les animaux producteurs de denrées alimentaires.

Dans le seul centre de collecte de chevaux visité au cours de la mission de l'OAV en 2009<sup>19</sup>, les archives des traitements n'avaient pas été conservées. Le rapport indique qu'il « *y avait encore quelques faiblesses dans le système pour attester l'observation du temps d'attente pour les médicaments vétérinaires* ».

Le rapport de la mission de l'OAV en 2010 note que « *sur la base de la résolution n°55 T/07, depuis la fin de l'année 2007, les chevaux utilisés pour toute activité sportive (par exemple le polo, le saut, la course, ou l'endurance) sont interdits d'entrer dans la chaîne alimentaire.* » Cependant, un rapport de l'Uruguay XXI (Investment and Export Promotion Institute) de 2012<sup>20</sup> stipule : « *La production de viande de cheval en Uruguay est une activité résiduelle des différentes utilisations des animaux (travail, compétition, loisir), il n'y a aucune reproduction commerciale destinée à la production de viande, telle qu'elle existe dans certains pays, notamment européens* ».

Le rapport de l'OAV de 2010 conclut : « *L'efficacité du plan national de surveillance des résidus est compromise par certaines lacunes liées à la planification focalisée sur certains risques, à un champ d'application limité de tests pour certains groupes de substances, et à des faiblesses dans l'efficacité des laboratoires.* »

Dans les fermes, les registres de traitements vétérinaires des chevaux sont obligatoires en Uruguay. En 2010, une nouvelle exigence imposait que chaque cheval soit accompagné, en plus de la documentation actuelle, par une déclaration sous serment du propriétaire affirmant l'absence de traitements vétérinaires dans les six mois avant la vente pour abattage.



18. [http://ec.europa.eu/food/fvo/rep\\_details\\_en.cfm?rep\\_id=2513](http://ec.europa.eu/food/fvo/rep_details_en.cfm?rep_id=2513)

19. [http://ec.europa.eu/food/fvo/rep\\_details\\_en.cfm?rep\\_id=2230](http://ec.europa.eu/food/fvo/rep_details_en.cfm?rep_id=2230)

20. <http://www.uruguayxxi.gub.uy/wp-content/uploads/2012/04/Sector%20Ecuestre.pdf>



# Ce que les vendeurs de viande de cheval disent

Dans les rayons des supermarchés français, on trouve de la viande de cheval. L'origine des chevaux est souvent mentionnée, les services consommateurs et les importateurs se veulent rassurants.

La France, la Belgique et les Pays-Bas sont les principaux importateurs de viande de cheval pour la consommation dans leur pays ou l'exportation vers d'autres. Les compagnies d'importation jouent un rôle majeur dans le commerce international de la viande de cheval et plusieurs d'entre elles sont (co)propriétaires d'abattoirs en Amérique.

D'après les importateurs et les supermarchés, les chevaux sont sélectionnés soigneusement et leur origine traçable, le bien-être animal respecté et les temps de transport de 12h maximum.

## Carrefour

Origine des chevaux : Mexique, Uruguay, Canada.  
Aucune réponse du service consommateur.

## Cora

Origine des chevaux : Argentine  
Renvoie sur son importateur La Coopé.

## Casino

Origine des chevaux : Argentine

## Intermarché

Origine des chevaux : USA et Canada  
Service consommateur : « *Sachez que les animaux proviennent essentiellement de l'est des Etats-Unis et du Canada et sont tous identifiés avec le nom du propriétaire responsable du Cheval. Ils sont abattus au Québec par une entreprise spécialisée dans les opérations de manipulation, d'abattage et de préparation des muscles. Les services qualité du fournisseur travaillent sous le contrôle de l'agence canadienne de l'inspection des aliments, un plan HACCP établi toutes les procédures de vérification de l'origine, du bien-être animal et du respect des règles d'hygiène, les plus sévères au monde.* »

## S.N.C.V.

Importateur S.N.V.C : « *La viande de cheval que nous utilisons provient d'un abattoir situé en Uruguay et agréé par les services vétérinaires. Cet agrément implique des contrôles et le respect des textes réglementaires Uruguayens sur le bien-être animal, la qualité sanitaire, l'exportation... Les chevaux sont élevés en plein air et la distance maximale parcourue en camion est de 500 km. Le transport est également autorisé et contrôlé par le MGAP (ministère de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche en Uruguay).* »

## Auchan

Origine des chevaux : Argentine, Uruguay  
Service consommateur : « *Afin de satisfaire vos questions, je vous transmets les coordonnées de notre fournisseur : VIAZUR 04-90-60-32-88.* »  
Et vers son importateur S.N.V.C (Uruguay).

## Magasins U

Origine des chevaux : Uruguay  
Renvoie vers son importateur S.N.V.C.

## Leclerc

Origine des chevaux : Argentine, Mexique  
Aucune réponse du service consommateur.

## Henri Boucher

Origine des chevaux : Argentine  
Service consommateur : « *Ce sont des chevaux sauvages pour la plupart et des chevaux de réforme pour le reste. Les transporteurs et l'abattoir respectent le bien-être animal. La distance parcourue diffère mais cela reste dans des normes acceptables.* »



## Chevideco

Importateur de viande de cheval en provenance du **Mexique, d'Argentine, des USA et de Roumanie.**

Site web : <http://www.chevideco.com/fr/home/>

« Chevideco Nv a des engagements clairs au sujet de la manipulation et gestion respectueuses des animaux vivants, applicables tant au transport qu'au traitement dans l'abattoir. Dès l'achat, Chevideco Nv prête le plus grand soin à une sélection qualitative des animaux. Durant, et aussi après l'abattage, les services vétérinaires sont responsables du contrôle de la viande destinée à la consommation humaine. Pendant toutes les opérations, Chevideco applique rigoureusement les normes de qualité HACCP sévères et les normes IFS 2009-2010. Tout le processus se déroule dans les conditions d'hygiène les plus rigoureuses et dans le respect constant des animaux. Ceci implique également que toutes les bêtes sont livrées en parfaite condition et que nous veillons particulièrement à ce que les bêtes ne soient soumises à aucun stress. La viande importée est transformée dans des abattoirs agréés CEE. Tant du point de vue des intérêts économiques que du bien-être des animaux, Chevideco Nv veille à respecter rigoureusement les réglementations européennes imposées. Le logo rouge représente la garantie d'un produit de qualité. »

## Viazur / La Coopé / Equinox

Importateur de viande de cheval en provenance du **Mexique, d'Argentine et du Canada.**

Viazur (Argentine) : « Les chevaux en Argentine qui vivent en pâturage libre sont rassemblés dans des champs de rassemblement qui se situent dans un périmètre maximal de 600 km autour de l'abattoir. La durée maximale de transport à l'abattoir dans des circonstances normales ne dépasse pas les 12 heures. La loi en Argentine prévoit une durée maximale de 24 heures - sans déchargement - pour le transport de bétail ou autres animaux. Un champ de rassemblement consiste en des prairies de quelques hectares avec des aménagements pour le breuvage et le chargement des chevaux... De plus nous demandons annuellement à SGS (organisation de contrôle indépendante) de vérifier les conditions du bien-être animal. Des tests sont réalisés depuis les points de rassemblement jusqu'aux abattoirs. Uniquement les chevaux sains sont chargés. Aucune maltraitance n'a jamais été constatée, les chevaux ne sont ni frappés ni maltraités. Il n'existe aucune utilisation de chiens ni de rabatteurs électriques pendant tout le processus, seul l'utilisation de drapeaux flexibles afin de faire avancer les chevaux. Dans les points de chargement et déchargement les sols sont antidérapants de façon à ce que les chevaux ne glissent pas. »

La Coopé (Argentine) : « La viande de cheval provient d'abattoirs qui sont tous agréés par la CEE et qui, à leur tour, sont soumis à des règles strictes quant au bien-être animal. Les abattoirs sont visités et inspectés, non seulement par le service sanitaire de la CEE, mais aussi par nous personnellement, afin de vérifier les conditions sur place. En plus des règles imposées par la CEE dans les abattoirs, ces derniers disposent d'un cahier des charges et font l'objet d'audits externes afin de contrôler le traitement des animaux pendant le transport. Le transport des chevaux n'excède en aucun cas 10 heures maximum. »

## Alain Bouvry / Viande Richelieu

Importateur de viande de cheval du **Canada** (chevaux américains).

Alain Bouvry au sujet des feedlots en Alberta : « Abris coupe-vent de 3 mètres orientés sud-ouest. Manipulation professionnelle. Mise en place d'un programme pour que les chevaux soient tracés pendant 6 mois pour garantir la non utilisation des médicaments interdits, en plus des garanties données par les naisseurs. Pour le bien-être des chevaux il est prouvé (...) que plus ils sont nombreux mieux ils se sentent. N'oublions toutefois pas qu'il s'agit d'un élevage en extérieur et que nous ne maîtrisons pas la météo, comme tous les élevages du monde. »

Viande Richelieu à Québec : « Les animaux transportés pour les longs trajets font en moyenne 10 à 12 heures de camion (après 12 heures : déchargement, repos, eau et nourriture). Imaginant une moyenne de 85 km/h pour la vitesse des camions, ils parcourent environ 1000 kilomètres. »



# Association L214

## Éthique & Animaux

Agir pour les animaux

L214 Éthique & Animaux est une association loi 1901 centrée sur les animaux utilisés dans la consommation alimentaire (viande, lait, œufs, poisson), s'intéressant à leurs conditions d'élevage, de transport, de pêche et d'abattage.

L'association articule son travail sur 3 axes complémentaires :

- Rendre compte de la réalité des pratiques les plus répandues, les faire évoluer ou disparaître par des campagnes d'information et de sensibilisation. Repérer et tenter de faire sanctionner les pratiques illégales par des actions en justice.
- Démontrer l'impact négatif de la consommation de produits animaux (terrestres ou aquatiques) et proposer des alternatives.
- Nourrir le débat public sur la condition animale, soulever la question du spécisme, revendiquer l'arrêt de la consommation des animaux et des autres pratiques qui leur nuisent.

### Pourquoi « L214 » ?

Ce nom un peu mystérieux fait référence à l'article L214 du code rural : en 1976, les animaux y sont pour la première fois désignés en tant qu'êtres sensibles.

Art L214-1 : « *Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.* »

Pour l'heure, cet article n'a été sérieusement pris en compte ni dans les pratiques ni dans le droit.

### Le travail de L214

L214 rassemble des informations sur les thèmes de ses campagnes :

- par des enquêtes filmées sur le terrain quand cela est possible ;
- par le recours au témoignage de certains professionnels ;
- par l'étude des publications scientifiques ou professionnelles ;
- par l'étude des textes réglementaires.

L'association publie ces informations sur ses sites Internet, édite des vidéos, des tracts, des brochures. L'objectif : dévoiler la réalité des élevages et des abattoirs et faire évoluer notre société.

En particulier sur ce dossier, son site **viande.info** documente les conséquences de la surproduction et de la surconsommation des produits d'origine animale.

### L214, un réseau

L214 est une association nationale présente en région grâce à ses correspondants, aux associations et collectifs locaux qui relaient ses actions.

### Copyright

Ce dossier est le fruit d'un travail collectif mené conjointement avec les associations Tierschutzbund Zürich, Animal Welfare Foundation, Animals'Angels USA, Eyes on Animals, GAIA.

Les photos et vidéos sont à créditer à TSB/AA USA/L214.



## Dossier viande de cheval - 17

mars 2014



# Suite à l'enquête

Depuis la publication de l'enquête, plusieurs supermarchés notamment en Suisse et aux Pays-Bas ont annoncé avoir stoppé leurs approvisionnements en viande de cheval en provenance des Amériques, certains après avoir mené leur propre enquête. La société SGS a annulé la certification de Lamar S.A. en Argentine.

**Pays-Bas. Mars 2014.** « Nous sommes extrêmement alarmés par le reportage de Tros Radar [l'émission de la télévision publique qui a diffusé les images d'enquête aux Pays-Bas, ndlr]. [...] Par conséquent nous avons décidé de stopper immédiatement nos approvisionnements en Amérique. » Dans un communiqué, la chaîne néerlandaise **Coop**, comptant 229 supermarchés, a annoncé le 25 mars son engagement à ne plus s'approvisionner en viande chevaline issue du continent américain. Même décision annoncée chez son concurrent **Deen**.



**Belgique. Mars 2014. Lidl** a déclaré : « Nous ne vendons plus de viande de cheval depuis trois ans environ, précisément en raison des problèmes de traçabilité de la viande. Ce choix nous a été dicté par notre politique en matière de bien-être animal. »



**Suisse. Mars 2014.** Le sujet est brûlant depuis l'enquête précédente de TSB révélée en mars 2013. Les enseignes **Denner** et **Spar** ont annoncé avoir totalement suspendu la vente de viande chevaline, en attendant de renforcer leurs standards.



**Pays-Bas. Avril 2014. Jumbo**, l'une des plus importantes enseignes de supermarchés néerlandaises, a annoncé jeudi 24 avril avoir rompu ses relations commerciales avec l'un des abattoirs argentins en raison de la maltraitance avérée des chevaux, suite à **l'audit effectué en réaction à l'enquête**. Malgré une visite annoncée 3 jours à l'avance, les responsables qualité et développement durable des supermarchés néerlandais ont été témoins de maltraitances dans l'abattoir argentin de l'entreprise Lamar, rapporte le quotidien « Volkskrant ». Des chevaux y présentaient notamment des plaies ouvertes.



**Argentine. Avril 2014.** Le 29, l'organisme de certification SGS annonce avoir suspendu puis **annulé la certification** donnée à Lamar S.A. concernant le transport des chevaux (abattoirs de Lamar et Indio Pampa).



**France. Mai 2014.** La pétition demandant aux enseignes de ne plus vendre de viande de cheval en provenance des Amériques recueille **115 000 signatures**.

